

Un discours du prince de Bulow

Le prince de Bulow a prononcé lundi au Reichstag un de ces discours apaisants dont il a le secret, au terme desquels il semble qu'on vive dans une île heureuse, où l'accord de tous soit acquis pour le bien commun et que nul conflit ne puisse troubler la douce harmonie d'un optimisme serein. Quand on écoute et quand on lit, on se laisse prendre au chant fleuri de la sirène. Quand on relit, on hésite et l'on s'aperçoit qu'au fond de ce ciel sans rides il reste encore des menaces d'orage.

Sur l'incident de Casablanca, dernière manifestation de l'antagonisme franco-allemand, — antagonisme qui d'après M. de Bulow, n'est pas clos, — le chancelier a été fort réservé. Il a expliqué l'évolution de la politique allemande en cette affaire. Il est, à la veille de l'arbitrage, trop tard ou trop tôt pour discuter cette interprétation. Il s'est félicité que la solution adoptée est « de nature à satisfaire tous les esprits pacifiques et réfléchis », qu'elle enregistre le triomphe de la « saine raison ».

Ce que le chancelier a dit de la crise orientale est également satisfaisant, bien que moins précis. Cette impression s'explique au surplus. L'affaire de Casablanca est une affaire finie, puisque désormais la parole est aux arbitres. La crise orientale au contraire bat son plein et ne peut faire l'objet que de pronostics. M. de Bulow s'en est rendu compte. Et c'est avec réserve qu'il a défini son attitude. Cette attitude, d'après son discours, est dominée par deux principes. D'abord grande et sincère sympathie à l'égard de la Turquie libérale, assurée, déclare le prince, de trouver à Berlin les mêmes sentiments que le régime hamidien y a constamment rencontrés. Invariable et chaleureuse fidélité à l'égard de l'Autriche, qui avait le droit de faire ce qu'elle a fait, bien qu'on lui doive peut-être de la reconnaissance pour le soin qu'elle a pris de ne froisser son dessein qu'après sa réalisation. Cette politique est en soi légitime. Mais, pour le moment du moins, elle est difficile à mener. Le zèle autrichien du chancelier ne sera que médiocrement agréable aux jeunes-turcs et peut-être se demanderont-ils ce que vaut une bonne volonté que les actes contredisent. Le langage de M. de Bulow autorise cependant une espérance: c'est que l'Allemagne, pour concilier ses sympathies turques et ses obligations autrichiennes, conseillera au baron d'Aehrenthal de se montrer à l'avenir un peu plus large à l'égard de la Turquie.

La difficulté de l'ouvrage entre l'Autriche et la Turquie n'est d'ailleurs pas la seule que l'Allemagne doit résoudre; celle de faire vivre côte à côte les Italiens et les Autrichiens est pour le moins aussi délicate. C'est en faveur de l'Autriche que penche la balance allemande. Il fallait s'y attendre. Le chancelier, discrètement, mais nettement, a rappelé à l'Italie quelle menace pèserait sur elle le jour où elle sortirait de la Triplice. Il a rappelé au mot du comte Nigra: « L'Italie ne peut être que l'alliée ou l'ennemie de l'Autriche ». Et M. de Bulow d'ajouter: « Les aventures (c'est-à-dire le renversement des alliances) sont de nature à mettre éventuellement en question le brillant avenir et l'heureux développement de l'Italie. » Comment à Rome accueillera-t-on cet avertissement un peu sec? Comment s'accommodera-t-on de voir que le chancelier allemand ne souffle mot des « aspirations italiennes », qu'il les ignore et n'en tient nul compte qu'il laisse entendre avec une suffisante clarté à ses alliés de Rome qu'ils doivent se contenter de la Triplice telle qu'elle est, sans en attendre de nouveaux avantages.

Le chancelier a parlé de tout et la place manque pour commenter tout ce qu'il a dit. Notons toutefois qu'il s'est montré amical pour la Russie, prévenant pour l'Angleterre, obligeant pour le Japon. Ayant ainsi fait, le sourire aux lèvres, son tour du monde, il a laissé au Reichstag l'impression d'une philosophie un peu résignée, qui prend le temps comme il vient et l'Europe comme elle est, avec la volonté de ne pas trop songer à ce qu'on voudrait qu'elle fût. C'est un état d'esprit qui peut être fécond, si les actes s'accordent avec les paroles.

Le Journal & Feuille d'Avis du Valais est envoyé gratuitement jusqu'au 31 décembre à tout nouvel abonné pour l'année 1909

Petites nouvelles de la Suisse

Un électeur grincheux

Lors des élections communales dans une localité du district de Laufon, on avait trouvé dans l'urne un bulletin portant la mention: « Les mêmes », et, à côté, le nom d'un prophète, chap. X, vers. 10. Le Conseil communal se crut flatté de cette mention et s'empres- sa de chercher dans la Bible le passage cité. Vous pouvez aisément vous figurer la tête qu'il fit en lisant: « Vous, hommes, vous n'êtes rien; vos actions ne sont rien et vous éliez-est une abomination! »

Société suisse des commerçants

La Société suisse des commerçants compte actuellement 84 sections et 14,000 membres centraux en chiffres ronds, auxquels il faut ajouter encore 3000 membres des sections n'ap-

A la Chambre française

Une victoire du gouvernement

A la séance de mardi, de la Chambre française, l'amiral Bienaimé, républicain nationaliste, a interpellé le gouvernement sur le renvoi de l'amiral Germinet, commandant de l'escadre de la Méditerranée. Il s'est attaché à disculper son collègue qui n'a fait en somme, dans ses critiques contre l'organisation navale, qu'atténuer les déclarations faites à la Chambre par le ministre de la marine lui-même: « Le plus grand tort de l'amiral Germinet, dit l'orateur, est d'être mal vu dans certains milieux politiques en raison de son énergie ». L'interpellateur a exprimé, au terminant, l'espoir que le gouvernement rendra son chef à l'escadre de la Méditerranée.

Le nouveau ministre de la marine, M. Picard, a répondu qu'il reconnaissait aux amiraux le droit et le devoir de faire connaître au ministre leurs observations; mais le chef du département de la marine a seul qualité pour recevoir leurs communications: « Si on tolérait, a-t-il ajouté toutes les interpellations des hauts chefs, il faudrait entendre celles des officiers et des hommes et ce serait l'anarchie ». M. Picard a conclu en disant que le cadre des vice-amiraux de l'escadre de la Méditerranée était assez riche pour que cette escadre reçoive un chef digne d'elle et du pays et en exprimant l'espoir que la Chambre approuvera le gouvernement d'avoir fait respecter la discipline sans laquelle il n'y aurait plus d'armée.

M. Clémenceau président du Conseil est intervenu à son tour dans le débat:

« Je suis heureux, dit-il, que la Chambre soit appelée à repudier l'acte de l'amiral Germinet ou à s'y associer, afin que chacun prenne sa responsabilité. Il faut constater un affaiblissement du caractère en France. Au lendemain des désastres de 1870, on n'a pas fait tout ce qu'on aurait dû: reconstitution des forces militaires et organisation de la démocratie.

« Il ne faut pas rester dans la contemplation de ses efforts. On cherche trop à éluder les responsabilités. La réorganisation de la marine ne peut se faire par des cancan d'amiraux. J'ai dit à l'amiral Germinet qu'il n'avait qu'à s'adresser au ministre de la marine; s'il n'était pas écouté, au président du conseil, et enfin encore, s'il n'était pas entendu, il pouvait donner sa démission. Le gouvernement entend faire respecter la discipline par les petits et aussi, par conséquent par les grands. Nous exigeons de tous ceux qui sont sous les drapeaux la discipline militaire.

« La carrière de l'amiral Germinet n'est pas brisée. L'expiration finie il pourra reprendre son rang. Rien ne restera de la faute.

« Vous pouvez refuser votre confiance au gouvernement, mais je vous supplie d'approuver la mesure prise contre l'amiral Germinet, car il y va de votre pouvoir à vous-mêmes. Vous devez faire respecter la loi. Il n'y en a qu'une. Approuvez la répression, et vous me direz après si vous avez confiance dans le gouvernement. »

M. Georges Leygues vient à son tour faire le procès du gouvernement. Il exprime la crainte que les milliards dépensés pour la marine aient été gaspillés. Il supplie le gouvernement de rendre au pays confiance dans sa marine.

Le gouvernement accepte un ordre du jour Grosdidier ainsi conçu:

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, confiante dans son énergie pour mener à bien le relèvement de la marine et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

La priorité en faveur de cet ordre du jour est votée par 315 voix contre 189.

L'ordre du jour Grosdidier est adopté par 355 voix contre 142.

partenant pas à la Société centrale. Les examens d'apprentis de commerce eurent lieu en 1908 dans 25 cercles et réunirent 773 candidats, parmi lesquels 687 ont été diplômés.

Le conflit des tailleurs

Lundi a eu lieu, sous la présidence de M. Stettbacher, juge de district à Zurich, et en présence de représentants de l'Union suisse des maîtres tailleurs et de l'Union suisse des ouvriers et ouvrières tailleurs, une conférence de conciliation destinée à mettre fin à la grève actuelle.

Après cinq heures de discussion on est arrivé à une entente.

Il a été décidé de procéder de suite à l'établissement d'un tarif minimum commun, valable dans les différentes catégories pour les diverses places de la Suisse. Ce tarif sera élaboré par les deux comités centraux et ceux-ci doivent faire en sorte qu'il soit prêt à la fin de janvier 1909.

Le boycott prononcé par les ouvriers contre la place de Davos sera levé.

Toutes les dénonciations prononcées par les maîtres tailleurs seront immédiatement retirées sur toutes les places. D'autre part, tous les ouvriers reprennent immédiatement le travail sur toutes les places également. Il ne sera pas pris de mesures contre les grévistes ni contre les ouvriers qui ont continué à travailler. Les listes de grève seront immédiatement supprimées. Ces décisions sont entrées en vigueur dès lundi.

Mort de M. le Dr. Zemp

M. Zemp, ancien conseiller fédéral, est mort hier matin, mardi à Berne après une longue maladie qui, en juin dernier déjà l'avait forcé à donner sa démission.

La fin de cet éminent homme d'Etat bien qu'attendue depuis quelques jours, a produit une profonde impression en Suisse.

M. Zemp jouissait de la plus grande considération non seulement parmi les catholiques mais parmi les citoyens de tous les partis politiques qui s'accordent à rendre hommage à ses hautes qualités de magistrat. Il a joué un rôle très en vue au sein du Conseil fédéral en menant à bien l'importante question du rachat des chemins de fer.

M. Joseph Zemp, est né le 2 septembre 1834 à Entlebuch, dans le canton de Lucerne. Il étudia le droit à Munich et à Heidelberg où il fit passer ses examens. Après avoir passé quelques temps à Lausanne, pour y apprendre le français il s'établit dans son village natal et plus tard ouvrit une étude d'avocat aussi à Lucerne.

Sa carrière publique a duré près d'un demi-siècle. Elle a commencé en 1863 par son élection comme député au Grand Conseil de Lucerne; il siégea dans cette autorité jusqu'en 1891.

En 1871, le Grand Conseil le nomma député au Conseil des Etats pour une période de deux ans; en 1872 ses concitoyens lui confièrent le mandat de député au Conseil national — qui lui a été confirmé, presque sans interruption, pendant une période de vingt ans.

Après le décès de l'avoyer de Segesser, qui fut des années durant le chef de la fraction non servatrice-catholique des Chambres, M. Zemp fut désigné comme son successeur. Il se rallia à une politique plus sympathique aux transformations nécessaires des institutions fédérales. M. Zemp marqua cette orientation nouvelle dans le grand discours qu'il prononça en 1886 à la fête commémorative de la bataille de Sempach. Ce discours eut un très grand retentissement et valut à l'orateur les sympathies de tous les partis. Le Conseil national, qui l'avait déjà élu vice-président, l'élit à l'unanimité à la présidence, ce qui arrivait pour la première fois depuis 1848 à un catholique conservateur.

Peu après les Chambres reconnurent l'utilité de donner à la fraction catholique un représentant au Conseil fédéral. Lorsqu'en décembre 1891, après le vote du peuple contre le rachat du Central, M. Welfi donna sa démission de conseiller fédéral, la participation du parti conservateur catholique au gouvernement de la Confédération fut définitivement consacrée et la candidature de M. Zemp acceptée à l'unanimité comme étant celle que les circonstances imposaient. M. Zemp fut élu le 17 déc. 1894.

M. Zemp prit tout de suite la direction du Département fédéral des chemins de fer; à cette époque, le Département politique ne changeait pas de chef chaque année; M. Zemp eut donc l'avantage de conserver dès le début la direction du Département qui lui avait été attribué et qu'il garda sans interruption jusqu'en 1902, quand il fut élu pour la seconde fois président de la Confédération; la première élection porte la date de 1895.

Aussitôt installé au Palais fédéral, M. Zemp s'occupa du rachat des chemins de fer. Il élaborera les lois préparatoires du rachat et enfin il présenta un projet complet de nationalisation de nos principaux réseaux.

M. Zemp aurait bien voulu compléter son œuvre par le réseau du Gothard; mais ce désir ne devait pas s'accomplir. Il y a une année déjà, souffrant d'une maladie de cœur, et sa faiblesse s'accroissant toujours plus, il vit qu'il ne pourrait plus suffire à sa tâche et dans le courant du mois de juin dernier il donna sa démission.

Mardi matin, le Conseil fédéral a tenu une courte séance dans laquelle il a décidé d'assister en corps au service funèbre qui a été célébré à l'église catholique de Berne.

M. Brenner, président de la Confédération et Schobinger, successeur de M. Zemp, au Conseil fédéral sont allés exprimer à la famille du défunt les sympathies du Conseil fédéral.

Les obsèques de M. Zemp, ont lieu à Entlebuch.

L'explosion de Genève

L'enquête faite sur place par le juge d'instruction Cramer et un commissaire de police de Genève a permis d'établir les circonstances exactes dans lesquelles se produisit l'explosion que nous avons relatée lundi. Quilbier était occupé à placer au fond d'une malle environ 300,000 amorces de fulminate; il s'apprêtait à clouer un double fond lorsque l'explosion se produisit; le double fond complètement carbonisé fut retrouvé derrière un coffre. Il paraît qu'au mois de novembre dernier, Quilbier avait déjà fait une expédition d'amorces à Tanger; une caisse de capsules prête à être expédiée également a été retrouvée. Le commissaire de police a saisi de nombreux modèles de cartouches pour fusils et différentes correspondances venant de l'étranger, ainsi que de copies de lettres. Il semble qu'au cours de la perquisition, le nom du destinataire aurait été établi; ce serait un individu résidant à Tanger et qui habitait Genève pendant de nombreuses années. Quilbier avait fait l'année dernière un voyage au Maroc.

Quilbier a été ensuite interrogé à l'hôpital cantonal où il est provisoirement en détention pour possession illégale d'explosifs.

Le délit de contrebande de guerre paraissant établi, l'affaire a été transmise au parquet de la Confédération.

Chambres fédérales

La première séance de la législature au Conseil national a été présidée par le doyen d'âge M. Dinichert, du canton de Fribourg, qui a ouvert la session par le discours suivant:

« Je ne veux pas passer de nouveau en revue les travaux accomplis par le Conseil national durant la dernière législature. M. Speiser, en sortant de charge, vous en a déjà tracé le tableau de façon très complète. Je me bornerai à jeter un coup d'œil sur les travaux qui sont réservés à votre activité et qui sont considérables. Dans le domaine social, vous aurez à achever la discussion du projet d'assurances ouvrières, à reviser la loi sur les fabriques, à élaborer une loi sur les arts et métiers; la révision du code des obligations, la réorganisation du Tribunal fédéral, l'application du nouvel article constitutionnel sur les forces hydrauliques s'ajouteront à cette tâche, sans parler de nombre d'autres objets de moindre importance.

« Nous sommes heureux de vivre dans une ère de paix et de sécurité. Mais la dépression industrielle et commerciale assombrit aujourd'hui l'horizon et elle influe sensiblement sur les recettes de la Confédération; le montant de nos échanges a considérablement diminué et, si nous voyons augmenter l'importance des farines et des vins, nous n'oublions pas que c'est au détriment de notre industrie et de notre agriculture. Nos chemins de fer subissent également les effets de la crise, sans parler de régions entières dont la situation appelle toute notre attention.

« Nous avons cependant le ferme espoir que notre peuple saura passer cette période difficile en se confiant dans l'avenir ».

Dans sa séance de mardi matin, le Conseil national, après avoir procédé à la validation des 165 mandats des députés, et à leur assermentation, a constitué son bureau.

Il a élu président M. Germann, de Thurgovie, vice-président actuel, par 145 voix sur 151 bulletins valables.

M. Virgile Rossel a été élu vice-président du Conseil national par 103 voix sur 144 bulletins valables. M. Gobat a obtenu 37 voix.

Au Conseil des Etats, M. Thélin (Vaud) vice-président actuel a été élu président par 37 voix sur 39 votants. M. Paul Usteri (Zurich) a été élu vice-président par 35 voix.

Après rapport de M. von Arx (Soleure), le Conseil des Etats a approuvé le budget d'exploitation de la régie des alcools pour 1909, qui solde par un excédent de fr. 5,390,000. On prévoit une diminution de plus d'un million dans les recettes, par suite de l'interdiction de l'absinthe.

Mardi le Conseil des Etats a abordé la discussion du budget de la Confédération pour 1909.

M. Brustlein et une vingtaine de députés de tous les partis ont déposé l'interpellation suivante: « Le Conseil fédéral a-t-il connaissance que Wassilief ait été déferé non pas au jury, mais à la cour supérieure ou au tribunal des ordres de Saratof. Si la fait est exact, le Conseil fédéral approuve-t-il ce renvoi? S'il le désapprouve, qu'a-t-il fait pour en obtenir l'annulation? »

Faits divers

Accident de char

Mardi après-midi, à 2 1/2 heures, à mi-chemin entre Gampel et Goppenstein, une chute de pierres a tué trois chevaux, appartenant à un entrepreneur; et a blessé le conducteur de l'attelage.

La route est interceptée jusqu'à nouvel avis.

Une bienfaitrice

M^{lle} Victorine Anthoine à Sierre, décédée au mois de juin dernier, a fait par testament les legs suivants en faveur d'œuvres pies:

3000 frs pour une horloge à l'église paroissiale; 1000 fr pour l'orgue; 1000 fr. pour l'église à disposition de M. le curé; 3000 fr. à la caisse des pauvres de la commune.

Un comble

Le dernier numéro de la « Feuille fédérale » publie deux offres de place d'électricien de 1^{re} classe. L'une de ces offres concerne la ville de Sion, l'autre la ville de Neuchâtel.

Une seule condition est posée: « Il est désirable que les candidats sachent le français ». Le « il est désirable » est joli. Jusqu'à maintenant Sion et Neuchâtel passaient pour des villes de langue française. Mais c'est là le cadet des soucis de l'administration fédérale. Pour obtenir une place en Suisse romande, il est « désirable » qu'on sache le français. En fait, cela n'est pas du tout indispensable. Les cantons helvétiques ont si peu d'importance, n'est-ce pas?..

Pourquoi s'arrêter en si bon chemin et ne pas dire que désormais seuls les candidats de la Suisse allemande seront admis à postuler des places dans l'administration fédérale.

Décidément on va trop loin à Berne. Cela finira par se gêner.

Nécrologie

Samedi est mort à Loèche, M. le Dr. J.-M. Bayard, médecin de district. Le défunt était très estimé dans la contrée et avait la renommée d'un médecin compétent et habile praticien. Aussi sa mort laisse-t-elle d'unanimes regrets.

Après les élections

La fébrile agitation politique de ces dernières semaines a maintenant passé. Tout est rentré dans le calme pour quelque temps. Il ne reste plus aux nouveaux élus, que la confiance populaire a honorés, qu'à se mettre à l'œuvre pour réaliser le programme promis aux électeurs et aux citoyens, à les voir à l'œuvre.

Une remarque s'impose au lendemain des élections: pour la première fois, dans notre canton, on faisait application du système de la représentation proportionnelle et d'aucuns craignaient que ce nouveau système ait renoncé des difficultés dans son application; que le dépouillement du scrutin ait été plus long et plus compliqué; qu'il y ait eu de la part des bureaux électoraux une plus grosse besogne à accomplir; qu'enfin, dans certaines communes, on aurait eu de la peine à saisir le mécanisme. Or il n'en a rien été. Partout, jusque dans les communes rurales de la montagne, l'application du système proportionnel a fonctionné sans accroc. Mieux que cela, le dépouillement dans les bureaux électoraux s'est fait avec une célérité plus grande qu'avec le système majoritaire: ainsi à Sion, à Monthey, pour ne citer que ces deux exemples, il était terminé à trois heures de l'après-midi, alors qu'il y a quatre ans, à Sion, il avait duré, sans erreur jusque vers les cinq, six heures.

Un correspondant du « Journal et Feuille d'Avis » a écrit que beaucoup de personnes voient toutefois dans le nouveau système une entrave aux libertés des citoyens, qui ne peuvent plus voter isolément pour tel ou tel candidat de leur choix. Le fait est exact jusqu'à un certain point; avec la proportionnelle, on doit voter pour telle ou telle liste et non plus pour tel ou tel individu. La lutte est engagée pour des principes et non pour des personnalités. Mais il y a lieu de faire observer que, dans nombre de cas les libertés du citoyen sont bien plus entravées avec le système majoritaire; car il suffit parfois que quelques électeurs tracent des noms de candidats de leur parti pour les remplacer par ceux du parti adverse, pour que le résultat du scrutin soit entièrement faussé et que le parti qui a cependant la majorité des citoyens, soit battu par celui de minorité.

Ce serait alors la volonté de la minorité qui s'imposerait à la majorité. Voilà ce que l'on pourrait appeler entraver les libertés du citoyen et ces cas se sont présentés plus d'une fois.

D'autre part, avec le système proportionnel, un citoyen qui voudrait faire acte d'indépendance vis-à-vis de tel ou tel candidat de son parti, tout en restant fidèle à ce parti, apportera son suffrage à ce dernier en déposant sa liste, il n'a qu'à tracer le ou les noms qui ne lui conviennent pas; son vote compte pour le parti.

Ceci dit, complétons les résultats publiés dans notre dernier No:

SAILLON: système proportionnel: 3 conservateurs, 2 libéraux. FULLY: système proportionnel: 4 conservateurs, 3 libéraux. CHAR-RAT: système majoritaire: conseil entièrement libéral. MARTIGNY-Bg.: scrutin majoritaire: élections libérales. MARTIGNY-COMBE: scrutin majoritaire: majorité libérale. TRIENT: conseil entièrement libéral. BOVERNIER: pas de changement. SEMBRANCHER: scrutin majoritaire, six libéraux et un conservateur. LID-DES: scrutin majoritaire, élections entièrement libérales. Bg.-St.-PIERRE: scrutin proportionnel: majorité libérale. SALVAN: scrutin proportionnel: la liste libérale obtient une majorité de 39 voix; 3 conservateurs élus. VOUVRY: scrutin majoritaire; majorité libérale. MASSONGEX: scrutin proportionnel: 5 sièges aux libéraux et 2 aux conservateurs. VIONNAZ: les libéraux n'ont pas atteint le quorum pour avoir un conseiller. COLLONGES: élections libérales. EVIONNAZ et DORENAZ: élections conservatrices.

Nous publions ci-dessous les noms des présidents et vice-présidents élus dans les élections municipales de dimanche pour la partie française du canton et les principales communes du Haut-Valais. Le premier nom est celui du président; le second celui du vice-président:

BRIGUE. — Seiler Hermann; Tschieder Bernard. RAROGNE. — Im-Boden Joseph; Schröter Franz. LOECHE. — Zen-Ruffinen Jules; Rusy Ferdinand. VIEGE: Burgener Francis; Meyer Pierre-Marie.

District de Sierre

AYER: Peter Joachim; Theytaz Basile. CHALLAIS: Albasini Félix; Perruchoux Damien. CHANDOLIN: Zufferey Aug.; Zufferey Alex. CHERMIGNON: Romaillet Albert, Borgeat Dionis. CHIPPIS: Zufferey Benoit; Zufferey Alexandre. GRANGES: Roh Euchariste, Eggs Narcisse. GRIMENTZ: Loya Basile; Rouvinet Jean. GRONE: Torrent Maurice; Torrent J.-Baptiste. ICOGNE: Rey Joseph; Bonvin Pierre. LENS: Bagnol François; Jean Luc. MOLLANS: Berclaz Maurice; Berclaz Jean-Marie. RANDOGNE: de Preux Albert; Berclaz François. ST-JEAN: Masy Louis, Clivaz Alexis. ST.-LEONARD: Schwéry Jean-Marie; Balet Louis. ST.-LUC: Zufferey Louis; Pont Pierre. SIERRE: Zufferey Michel; Zwissig Pierre (bourgeoisie); Buro Henri; Grand Stanislas. VENTHONNE: de Preux Pierre, Berclaz Basile. VEYRAS: Fuchs Cyprien; Mermoud Dominique. VISSOIE: Florey Jérôme, Monnier Chrétien.

District d'Hérens

AGETTES: Pitteloud Vincent; Pitteloud Jean. AYENT: Riand Dominique; Fardel Victor. EVOLENE: Maystre Antoine; Pralong Pierre. HEREMENCE: Dayr Jos.-Is.; Dayr Jn.-Ant. MASE: Zermatten Martin; Udristad Pierre.

NAX: Bitz Jacques; Bruttin Eugène. ST-MAR-TIN: Rey Joseph; Beytrison Maurice. VER-NAMIEGE: Berthod Jn.-Alph.; Follonier Alph. VEX: Sierro Jean-Joseph; Rudaz François, fils.

District de Sion

ARBAS: Constantin Adolphe; Savioz Casim. BRAMOIS: Mayor Eugène; Bruttin Camille. (bourgeoisie: Ambord Eugène; Grand Maurice). GRIMISUAT: Balet Jean Pierre; Mabillard J. SALINS: Pralong Louis; Dussez Nicolas. SAVIESE: Roten Jérôme; Dubuis Joseph. VEYSONNAZ: Délèze Jean; Praz François. SION: de Courten Ch.-Albert; Graven Alexis. (bourgeoisie: Dénériaz Am.; Wolf Edouard.)

District de Conthey

CHAMOSON: Pont Joseph; Delaloye Louis. CONTHEY: Dessimoz Albert; Germanier Alex. VETROZ: Cottagnoud François; Rapillard J.-S. ARDON: Brocard Joseph; Delaloye Emmanuel

District de Martigny

BOVERNIER: Bourgeois J.-J.; Bourgeois C. CHARRAT: Sauthier Albert; Giroud Adrien; ISERABLES: Monnet J.-Daniel; Vouillamoz F. LA BATAZ: Cretton Florian; Claret Charles. MARTIGNY-BG: Bianchetti Ls.; Couchevin J. MARTIGNY-V: Morand Georges; Orsat Denis. MARTIGNY-C: Matthey Ant.; Rouiller Paul. RIDDES: Ribordy Charles; Morand Eugène. TRIENT: Gay-Crosier Cam.; Cretton Valentin. LEYTRON: Buehard Ulrich; Roh Maurice. SAILLON: Chesaux Emile; Roduit Maurice. FULLY: Luisier Louis; Bender Etienne.

District d'Entremont

LIDDES: Métroz Adolphe; Darbellay Nic. ORSIERES: Joris Cyrille; Crettex Emile. SEMBRANCHER: Delasoie Ls.; Voutaz J.-A. VOLLEGES: Deslarzes Jn.-Jos. Terretaz Mce. BG ST-PIERRE: Genoud Etienne; Moret Paul.

District de St-Maurice

COLLONGES: Pochon Alph.; Blanchut Ls. DORENAZ: Jordan Jean; Jordan Alphonse. EVIONNAZ: Rappaz Jn.-Pierre; Marmoud B. FINHAUT: Vouilloz Casimir; Lugon-Moulin A. MEX: Gex, Casimir; Richard Joseph. ST-MAURICE: de Werra H.; de Cocatrix G. VEROSSAZ: Monnay Maurice; Vœffray Jos. SAUVAN: Bochay Jules; Mottier Maurice. MASSONGEX: Monnay Ed.; Jordan François.

District de Monthey

COLLONBEY-M: Burdevet H.; Caillet-Bois J. CHAMPERY: Défago Paul; Clément Henri. MONTHEY: Maxit Paul; Trosset Maurice. PORT-VALAIS: Curdy Gustave; Schurmann E. ST-GINGOLPH: Chaperon Joseph; Chaperon I. TROISRENTS: Dubosson Ad.; Granger E. VAL D'ILLIEZ: Gex-Fabry G.; Esborrat Al. VOUVRY: Pignat Emile; Carraux Emile. VIONNAZ: Bressoud Louis; Veuthey Clovis.

Une erreur de chiffre s'est glissée dans notre dernier numéro: A Sion, M. le conseiller Jean Gay a obtenu 367 suffrages et non 362; la liste libérale-démocratique a recueilli 383 suffrages au lieu de 382, la majorité conservatrice est donc de 202.

L'utilité de l'épargne

Aux demoiselles du Valais

Mesdemoiselles! Voici tantôt Noël, fête de famille par excellence. C'est le moment où l'on reçoit les cadeaux mérités. Le soussigné vous propose de vous faire un cadeau du Noël et s'adresse à toutes les Valaisannes n'ayant point dépassé l'âge de 17 ans. Toute demoiselle habitant le canton du Valais depuis un an, peut concourir. Vous écrivez donc personnellement une lettre ne dépassant pas vingt lignes où vous émettez votre opinion au sujet de l'utilité de l'épargne. La lettre ne peut être rédigée qu'en français ou en allemand.

Les demoiselles auteurs des deux plus jolies lettres recevront gratuitement la première 30 fr., la seconde un carnet d'épargne (le 20 fr.). Les possesseurs de ces deux carnets devront s'engager à déposer tous les ans au moins cinq francs et à ne rien prélever sur ces carnets pendant trois ans. Les lettres peuvent être envoyées jusqu'au samedi 18 courant, dernier jour de départ.

Avec considération: Dr. J. Boivin, Sierre.

Echos

Les mauvais caractères

Un statisticien — de quoi ces gens ne s'occupent-ils pas — s'est amusé à établir la qualité bonne ou mauvaise du caractère suivant les professions et voici ce qu'il a trouvé. Les plus mauvais caractères appartiennent aux hommes de lettres (saluez, confrères!). Puis viennent dans l'ordre: les militaires, les hommes de science (notamment les médecins), les financiers, les désœuvrés riches, les négociants, les avocats, les hommes politiques.

Heureux les ouvriers, et, en général, tous les pauvres gens!

Nouvel uniforme italien

Le ministre italien de la guerre vient d'adopter un nouvel uniforme de campagne, couleur vert de gris, pour l'infanterie, les bersagliers, les alpins, l'artillerie et le génie. C'est un dolman très simple, à un seul rang de boutons, sans ornement apparent; que les expériences ont démontré invisibles. Pour la cavalerie, les expériences ne sont pas encore terminées.

Nouvelles à la main

Un propriétaire à un pauvre diable qui ne peut payer son terme: — Je vous ferai voir de quel bois je me chauffe. — Si vous pouviez le faire voir dans ma chambre!...

La vie à la campagne

Les occupations à la ferme en hiver

Est-ce que l'hiver arrête la vie humaine, est-ce que même il suspend notre activité? Nous savons bien, au village, qu'il n'en est rien et que le rude travail de l'agriculteur ne comporte aucun arrêt. Certes, de la fin des semailles d'hiver à celles du printemps, le mouvement des atelages est amoindri, les routes sont moins parcourues, la plaine est moins animée et rien ne rappelle les bruyantes manifestations des moissons ou des vendanges. Mais partout un travail plus éparpillé, moins visible quoique aussi constant, prend tous les bras valides, occupe toutes les activités.

Quand on arrive dans un centre rural en cette saison, il semble d'abord qu'on pénètre au désert. Tout est silencieux; les maisons ne montrent pas une fenêtre ouverte, pas une porte entre-baillée, et dans la rue personne ne flâne, personne ne s'arrête; on n'y passe d'un pas précipité que pour affaire urgente. Que voulez-vous, on se gare du froid du mieux que l'on peut; les bonnes bûches de chêne et de hêtre mélangées emplissent l'âtre d'une flamme réconfortante et joyeuse; ce serait un gaspillage bien contraire à nos habitudes que de tenir les portes ouvertes. Et que faire dans la rue? Ce n'est pas le moment de museler sous la bise. Mais regardez (du côté des étables, regardez dans les cours, sous les hangars, dans les clos autour des maisons, au bûcher, au potager, et vous verrez à l'œuvre tout ce qu'il y a de travailleurs dans le village.

C'est le moment de planter les arbres, pour lesquels nous avons, dès septembre, afin que la terre soit bien ameublie, bien aérée, creusé des trous profonds et larges. On doit remplacer les pommiers trop vieux pour produire, les poiriers en décadence, les pruniers cassés par le vent. Chez nous, chaque maison a son verger; il faut le soigner, l'entretenir au complet sans un coin de terrain inutilisé. Il convient aussi de préparer l'avenir et de laisser aux enfants un « clos » bien garni.

On doit également s'occuper de la réparation des clôtures, de l'entretien des murs; et puis, il y a les battages.

Cette dernière opération est vite terminée dans les grosses fermes; on fait venir le bétail à vapeur quand encore il n'y en a pas sur place, et il expédie nos monceaux de gerbes en quelques heures; nos plus grandes cultures ont fini l'opération en quatre ou cinq jours. Mais dans les autres, dans celles où le tout petit propriétaire fait autant que possible sa besogne lui-même, aidé de sa femme et de ses enfants, toute la récolte passe sous le fléau à bras. C'est archaïque et charmant. Le blé est étendu sur l'aire, les bras vigoureux s'élèvent, les fléaux retombent en cadence dans un rythme bien enlevé, et quand il a quatre batteurs ou plus, c'est une chanson véritable que chantent les lourdes lames de bois en frappant les pailles bruisantes. Généralement, on commence le battage à la Toussaint et il y en a jusqu'à la Saint-Sylvestre — au moins.

Et il n'y a pas que cela à faire; il faut, l'hiver, comme en toute saison, soigner les animaux, les panser, les nourrir, les abreuver. Tous les habitants de la ferme sont sur pied pour cela depuis cinq heures du matin, et pour peu qu'il y ait une cinquantaine de bêtes, il y a de quoi s'occuper. Parmi elles, il en est une qui est particulièrement choyée: c'est l'énorme « habillé de soie », le bon gros cochon qui touche au terme de sa plantureuse existence et qui ne verra pas Noël, car dans toutes nos maisons rurales la coutume est de le tuer quelques jours avant cette fête, aux joies de laquelle il apporte un savoureux appoint. Le saloir l'attend, où il doit constituer la provision annuelle, et pour qu'il soit meilleur, on le gave, en ces derniers jours, de véritables friandises: betteraves épluchées, pommes pas trop pourries, farine mélangée en forte proportion au son de sa pâte ordinaire, etc., etc. Lui se laisse faire, innocent et béat, sans se douter du tragique lendemain.

Ainsi c'est plein de confiance que le matin fatal arrivé, il voit qu'on vient le chercher et suit celui qui ouvre sa porte, espérant quelque gâterie nouvelle. Tout le monde est là, son maître, la patronne, les servantes, les valets de ferme, les enfants, les chiens aussi, bien entendu, et jusqu'à un petit berger, et tout le monde le regarde. Il dresse les oreilles, il lève un museau méfiant, écarquille ses yeux minuscules, s'effarant un peu, car toutes les mains sont des instruments inquiétants, qu'il n'a jamais vus et dont il ne connaît pas l'usage. Voudrait-on lui faire du mal après l'avoir toujours si bien traité? Non, il le peut le craindre, cependant il y a là un étranger, un homme qu'il n'a jamais aperçu, qui a un haut tablier sur sa blouse et tient un objet long et brillant. Qu'est-ce qu'il peut bien lui vouloir? L'inconnu est debout auprès d'un épais lit de paille étalé au milieu de la cour et paraît l'attendre. Tout cela ne lui dit rien qui vaille, et il pousse quelques grognements inquiets. Mais il n'a pas le temps de reculer, tout le monde se précipite et l'entoure, deux gars vigoureux lui saisissent chacun une jambe pour le coucher sur la paille où ils le maintiennent malgré ses cris épouvantables, l'homme au tablier s'approche, se baisse, et lui plonge dans le cou cet instrument brillant, long couteau de boucher, dont tout à l'heure il s'épouvantait d'instinct sans en deviner l'emploi. Quelle horreur! Les cris de la pauvre bête redoublent, elle se secoue dans un suprême effort, mais c'est en vain, car elle est solidement tenue et son sang coule à longs flots. La ménagère le reçoit dans une poêle à frire long emmanchée, le verse à mesure dans un seau où la servante le remue pour qu'il ne se forme pas de caillots qui nuiraient à la qualité du boudin. Les cris s'affaiblissent, bientôt ce ne sont plus que des râles; encore quelques soubresauts, et l'œil s'éteint, et c'est fini!

Comme on le voit, la vie active à la ferme n'est pas suspendue pendant l'hiver. Les occupations seules varient.

Une panique

.. Voilà les sous-marins !..

Un écrivain militaire russe M. Sémenoff publie des souvenirs de la guerre russo-japonaise.

On lira ci-dessous avec intérêt l'épouvantable récit de la panique qui se déclina à bord de l'escadre russe, le jour où s'abattit « Petropavlosk ». Cette panique, provoquée par la simple appréhension de sous-marins imaginaires, contient de curieux enseignements au point de vue de la « psychologie du combat ».

... Soudain, de tous côtés, des coups de canon. Entre les navires pressés en désordre, les colonnes d'eau des obus s'élevaient en trombes de tous côtés... les projectiles sifflaient au-dessus de nos têtes, et leurs éclats résonnaient contre les murailles... notre croiseur aussi ouvrit un feu désordonné.

J'étais sur la passerelle supérieure avec l'officier canonier.

Stupefiés par l'inattendu de l'événement, nous nous regardâmes en nous interrogeant de l'œil sans savoir ce qui se passait.

« Qu'est-ce? fit-il.

— Ce que c'est? c'est la panique! » répondis-je.

Sans un mot nous nous élançâmes en bas. Sur la passerelle inférieure, sortant du blockhaus, apparut le commandant.

« Pourquoi tire-t-on? Qui en a donné l'ordre? Arrêtez-les! Vous voyez bien qu'ils sont fous! »

Autour de nous, il se passait quelque chose d'inouï. Des cris de: « C'est la fin! Voilà les sous-marins! Nous allons tous mourir! Tirez! Sauve qui peut! » couvraient le tonnerre de la canonnade. L'équipage affolé s'emparait des hamacs, s'arrachait les ceintures de sauvetage et se préparait à sauter par-dessus bord.

« Cessez le feu! Sonnez le roulement! » hurlait l'officier canonier, traînant sur le pont par le collet le clairon, qu'il avait trouvé blotti dans un coin. Il s'éleva alors un filet de sonnerie de clairon faible et indécise.

« Comment souffles-tu? As-tu perdu les poumons? criais-je. Encore! Sonne plus fort! Sonne sans l'arrêter, jusqu'à ce qu'ils t'aient entendu! »

Les sons se faisaient plus clairs et plus formes; mais personne ne les écoutait.

Quelle chose de gros passa entre les cheminées; comme on le sut plus tard, c'était un de nos voisins qui nous avait gratifié d'un obus qui s'était contenté de couper les saignées de la chaloupe.

Je cours dans les batteries.

« Messieurs les officiers, empêchez-les de tirer! chassez-les de leurs pièces! » Mais les paroles n'agissaient plus sur les chefs de pièce, cramponnés à leurs canons, envoyant obus sur obus sans viser contre un ennemi invisible. Il fallut employer la force physique brutale seule qui réussit à calmer des gens à qui la peur de la mort avait fait perdre la tête.

L'ordre fut bientôt rétabli, la canonnade cessa; l'équipage ayant recouvré son sang-froid l'air honteux et troublé, commença à remettre en place les hamacs, les ceintures de sauvetage et tout en ordre dans la batterie... Quelques-uns timidement, avec hésitation, essayaient de parler aux officiers, s'excusant pour expliquer qu'ils avaient eu une « lacune », que quelqu'un avait crié et qu'ils avaient suivi.

« Contre qui as-tu tiré? contre qui? qui t'a donné l'ordre? criaient avec rage l'officier canonier à un chef de pièce qu'il venait d'arracher de force à sa culasse.

— Mais je... Pardon!... Si j'avais su!... J'avais perdu la tête... voilà!

— Sais-tu, malheureux, qu'un peu plus tu tirais sur l'Askold?... Pourquoi que tu ne l'aies pas touché! sinon, ah! que Dieu te maudisse!

— Ne me grondes pas Ivan Trophimovitch!

Est-ce que je le sais moi-même? Que voulez-vous que je vous dise de plus? »

Sans fausse honte, je puis affirmer que la « Diana » — où je commandais — fut un des premiers à cesser cette canonnade désordonnée, insensée, contre le ciel et l'eau, tandis qu'elle dura encore quelques minutes chez les voisins.

Des bâtiments de l'escadre, les uns étaient stoppés, les autres évoluaient sans direction précise, se menaçant réciproquement de leur épéron, dans une cohue sans nom. Pourquoi les Japonais ne profitèrent-ils pas de cet instant? Pourquoi ne nous attaquèrent-ils pas? Bien peu nombreux étaient ceux qui auraient pu leur répondre, tandis qu'ils n'avaient qu'à tirer à coup sûr dans le tas de l'escadre en désordre. S'ils y avaient pensé ou s'ils l'avaient osé, c'était pour nous la destruction complète.

A propos de l'affaire Steinheil

La « Semaine littéraire », publiée sous la signature de M. Albert Bonnard, un article de saine morale à propos des racontars plus ou moins malpropres sur l'affaire Steinheil, dont les journaux français sont bourrés depuis une quinzaine de jours:

« La presse quotidienne française, écrit M. A. Bonnard, enfile prodigieusement sa vente au numéro depuis quelques jours, grâce à l'affaire Steinheil. Ce scandale est une rare aubaine. Il y a de tout; on y met plus encore.

» Les reporters, lâchés par leurs directeurs, dans ce hallali frénétique, dépassent tout ce qu'on pouvait attendre de leur indiscrétion et de leur impudeur professionnelle. Ils trouvent tous les jours des pistes et des inventions, étalent sans scrupules et sans soucis de calomnier, les secrets les plus douloureux des familles. Quand ils ne trouvent rien ils inventent. Leurs « renseignements » ne s'arrêtent devant aucune puérité. Ils servent comme vrais des fables absurdes. Le lendemain, le même homme imprime à la même place, exactement le con-

traire, sans se rappeler ce qu'il avait écrit la veille. Le public accepte et achète n'importe quoi à condition que ça garde quelque odeur de sang ou quelque relent d'alcôve. Pourquoi n'y mettrait-on la moindre retenue? Il faut appliquer au journalisme les saines méthodes commerciales. Il faut offrir au clients les produits qu'il préfère. Il faut laisser agir la sainte loi de l'offre et de la demande.

Quand on peut servir tout chauds des potins sur les rendez-vous de Mme Steinheil, les derniers hoquets de M. Félix Faure, des interviews du valet de chambre Rémy Couillard ou de la cuisinière Mariette Wolf, des confidences du « très honorable et très riche » M. Borderel sur les faveurs que lui accorda la « charmeuse d'hommes », des sous-entendus sur d'autres personnages qu'elle a subjugué par son délicieux talent de musicienne, des insinuations troublantes sur les causes inconnues du meurtre de M. Steinheil et de Mme Japy, il faudrait être dépourvu de tout sens des affaires pour parler du budget, des affaires sénatoriales des affaires marocaines, du conflit des Balkans, ou de la crise constitutionnelle allemande. Il y va seulement de l'avenir de la France et de la paix de l'Europe, c'est sans le moindre intérêt. Le public veut des articles plus marchands.

Représentez à ces « journalistes » qu'ils font un mal atroce à ceux qu'ils mettent en cause, peut-être injustement, qu'ils pervertissent l'esprit du peuple en gorgant de cette nauséabonde pâture des esprits simples et dépourvus de sens critique, que, par surcroît, ils déconsidèrent leur pays en donnant à tout scandale privé des proportions d'affaires d'Etat; vous verrez par quel éclat de rire, ils vous répondront. Etes-vous assez naïfs, assez « bébêtes! ». Que signifient le mal qu'ils font, la perversion qu'ils propagent, le discrédit qu'ils procurent à la France? Une seule chose compte: l'argent. Un évangile prévaut: « Les affaires sont les affaires ».

NOUVELLES DIVERSES

Complot contre le roi d'Annam

Le journal le « Courrier d'Haiphong » annonce que la police de la Sûreté a procédé à l'arrestation de M. Gilbert Chien, rédacteur en chef du journal « Luc Tinh Tan Van », et ajoute: Depuis quelques mois, le gouvernement remarquait le nombre croissant des départs annamites pour le Japon; une enquête discrète apprit que M. Chien remplissait à Saïgon les fonctions de consul général pour les émigrants annamites à destination du Japon; il délivrait des passe-ports aux indigènes qui étaient contrôlés aux escales successives jusqu'à l'arrivée au Japon.

Un complot s'était formé dans le but de créer un groupe au Japon autour de Cuong-De, frère de l'ancien prétendant Ham Nghi, qui paraît être le candidat des Japonais, pour remplacer le roi d'Annam actuellement sur le trône. Les inculpés seront poursuivis pour attentat dont le délit est d'exciter à la guerre civile en portant les habitants à s'armer les uns contre les autres.

Le journal le « Courrier Saïgonnais », parlant de cette affaire, dit qu'un cours d'une perquisition opérée chez M. Gilbert Chien, à Raghgia, la justice a saisi six fusils et divers modèles et des munitions.

Ce même journal ajoute que l'instruction de cette affaire se poursuit laborieusement à Mytho. M. Delacroix a fait demander au parquet général un greffier et un interprète de renfort. Des arrestations d'Annamites sont opérées un peu partout et le nombre des indigènes incarcérés dépasse déjà vingt. Les deux Annamites arrêtés à bord du « Bourdon » et dans les bagages desquels on a trouvé des lettres et des casquettes japonaises ont été longuement interrogés par le juge d'instruction à Saïgon.

La peine de mort en France

Par 330 voix contre 201, la Chambre française a voté mardi le maintien de la peine de mort.

Martigny — Etat-civil

NAISSANCES

Arléttaz Jeanne, de Marius, Bourg. Parisod Paul, de Charles, Charrat. Pierroz Olga, de Jules, Combe. Arlettaz Alfred, de Joseph, Bg. Rouiller Maurice, de Marius, Ville. Duthovex, Ville. Schmid Rose, d'Hermann, Ville. Volluz Rose, d'Ernest, Ville. Fellay François, de François, Bourg. Rouiller Alfred, d'Alexandre, Ville. Aymonino Jean, de Michel, Croix. Torighelli Edouard, de Joseph, cordonnier, Ville. Pache Marguerite, de Louis, Ville. Barguini Marie, de François, Bourg.

MARIAGES

Petoud Ls.-Philippe et Petoud Pauline, Raivoire. Pierroz Joseph, Bourg et Cretton Celina, Bagnes. Chappot Amédée, Bourg et Pierroz Berthe, Ville. Dubois Louis, la Broye et Magin Bernoline, Charrat. Dessaire Marius, Ancey et Closuit Marie, Ville. Bossonney Jules, Chamonix et Saudan Elisa, Combe. Deslarzes François, Bagnes et Lugon-Moulin Sylvie, Finhaut. Guex Florentin, Bourg et Pierroz Delphine, Bourg. Rouiller Edmond, Ville et Bagaini Julie, Sion. Klingler Joseph, Courrendlin, J.-B. et Chappot Céline, Bâtiatz.

DECES

Pillet Catherine, née Aubert, Ville 66 ans. Pont Cyprien, Charrat, 80 ans. Aymonino Jna de Michel, 1 jour. Pessin Joseph, employé d'usine, Bourg. Petoud Adélaïde, Combes, 53 ans.

Evolène — Etat-civil

NAISSANCES

George Marie de Pierre d'Evolène. DECES Favyr Catherine née George, fille d'Antoine.

Dernière Heure

L'évacuation de Cuba

WASHINGTON, 9. — Le ministre de la guerre annonce que le premier contingent de troupes américaines quittera Cuba le 1er janvier et que le mouvement d'évacuation de l'île continuera jusqu'au 28 janvier, date à laquelle le gouvernement provisoire par les Etats-Unis prendra fin.

Toutefois quelques détachements de troupes resteront dans l'île jusqu'au mois d'avril afin d'assurer l'ordre pendant la période de transition du gouvernement provisoire au gouvernement régulier cubain.

La dynamite fait sauter une maison

TOULON, 9. — Le parquet de Toulon vient d'être informé qu'un grave attentat à la dynamite a été commis à La Londe, localité située à trente kilomètres de Toulon.

Une maison a été en partie détruite; l'attentat, consommé au moment où la population était endormie, a causé une émotion considérable.

C'est la quatrième fois en deux ans qu'un attentat se renouvelle contre la même maison.

La population se composant en majeure partie d'ouvriers italiens, des mesures seront prises contre les individus étrangers considérés comme dangereux.

La révolution en Perse

ST-PETERSBOURG, 9. — Une dépêche parvenue mardi de Téhéran relate que des officiers turcs dirigent clandestinement le mouvement révolutionnaire.

Le chef révolutionnaire Satar Khan a envoyé un edéputation à Constantinople, où arrivent des membres du comité jeune turc munis de pouvoirs étendus.

Satar Khan reçoit sans cesse des armes et des munitions via Trébizonde.

La majeure partie du pays, à l'exception de Téhéran, est en pleine révolution.

Les dépêches assurent que la proclamation de l'indépendance des provinces persanes limitrophes de Téhéran, sous le protectorat ottoman n'est plus qu'une question de semaines.

Vraiment soulagé

Depuis quelque temps, je toussais beaucoup. J'ai pris d'autres pastilles mais sans effet, quand on m'a conseillé les Pastilles Wybert de la pharmacie d'Or, à Bâle, qui m'ont vraiment soulagé et ont fait disparaître la toux. E. H., à Genève.

Ne se vendent qu'en boîtes bleues à 1 fr. dans toutes les pharmacies.

ANGLO SWISS BISCUIT & WINTERTHUR

ETABLISSEMENT de 1^{er} ordre FABRIQUE DE Biscuits et Gaufrettes en tous genres Qualités supérieures reconnues les meilleures

ANGLO SWISS BISCUIT & WINTERTHUR

ETABLISSEMENT de 1^{er} ordre FABRIQUE DE Biscuits et Gaufrettes en tous genres Qualités supérieures reconnues les meilleures

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE KEFOL

Seul REMÈDE SOUVERAIN KEFOL

Balle (100 mg) 1.50. Ch. Bonaccia, ph^{ie} Genève

Toutes Pharmacies. Baigier & Co., KEFOL.

Le mystère du Cottage aux Bohémiens

XXI

HAMMERTON APPREND DU NOUVEAU

Eh bien! patron, c'est au sujet de la femme. Mrs Alliston, voulez-vous dire? Je n'ai jamais entendu prononcer son nom, mais c'est la femme qui m'avait chargé de l'histoire de la maison, vous savez. Oui, et alors?

L'homme se dandinait sur sa chaise d'un air gêné; il jeta un coup d'œil autour de lui. Après une minute ou deux, il gémit: Vous me jurez que vous n'allez pas faire venir la police, patron? Je ne suis venu que parce que vous me l'aviez promis l'autre fois. Oh! vous pouvez compter, en ce qui me concerne, que vous sortirez d'ici aussi libre que vous y êtes entré. Je ne connais rien de vous personnellement de nature à justifier mon intervention dans ce sens.

Alors, patron, si je vous dis quelque chose, combien m'allongerez-vous? Vous savez, j'aurais pu révéler à la police ce que je sais, mais alors j'étais fichu! Pourtant, ça m'ennuie de livrer mon secret pour rien, et je n'ignore pas que vous seriez bien content d'être mis au courant.

Bien entendu, cela dépend de l'importance de ce que vous avez à me dire: il me faudrait aussi des preuves suffisantes pour appuyer toute déclaration que vous ferez, mais voilà ce à quoi je m'engage: je vous donnerai vingt livres de votre renseignement s'il a la moindre valeur, et vingt livres de plus aussitôt que j'aurai pu le vérifier. J'irai même jusqu'à vous promettre ceci: si vous connaissez quelque chose qui puisse me mettre nettement sur la piste du meurtrier de Greenleafhurst, je veillerai à ce que vous ne manquiez de rien pendant dix ans. Allons! j'espère que je vous fais de bonnes conditions. Regardez, dit-il en déposant sur la table vingt souverains qu'il avait mis dans sa poche en prévision de cette éventualité, voici le premier acompte que je vous donnerai aussitôt que vous aurez fait votre déclaration.

C'est bon, patron! c'est bon, dit l'homme, les yeux brillants à la vue de la rangée de pièces étincelantes; vous êtes bien honnête.

Allez! allez! je vous écoute. J'y suis, reprit Barton qui continua. Vous savez, patron, j'habitais dans une cité derrière

Farrington road, et c'est là que j'ai rencontré la femme qui m'a payé pour faire le mourant. Quand tout ça a été fini, j'étais dans la déche; alors on ne voulut pas me laisser ma chambre et j'en louai une autre dans une maison voisine, avec un copain qui me parla d'une femme du rez-de-chaussée, une actrice ou quelque chose comme ça, qui était bien malade.

Oui, c'est exact, je puis l'affirmer; continuez.

Vous savez, je n'ai jamais vu cette femme moi-même, patron; mais un soir quand je descendis l'escalier, j'ai aperçu l'autre, celle qui m'avait payé pour jouer la comédie, sortant de la chambre de l'actrice.

C'est assez naturel, puisqu'elle même l'était aussi.

Non, celle-là n'était pas du métier, patron, répondit Barton surpris de la conclusion d'Hammerton.

Que voulez-vous dire? cria celui-ci en se levant. Parlez, homme, que voulez-vous dire?

Je veux dire ce que je dis, patron. J'ai vu cette femme sortir de la chambre de la malade, mais je n'ai pu deviner ce qu'elle y était venue faire. Le lendemain, j'ai appris que la malheureuse était morte et qu'on allait faire une enquête. Je n'y ai pas beaucoup réfléchi sur le moment, mais bientôt la bonne femme qui occupait la chambre voisine s'étant mise à me raconter des histoires, je lui ai dit que je connaissais la personne qui était venue le jour précédent. Alors la vieille me raconta que cette femme s'était adressée à elle et lui avait demandé la permission de déposer des bouts de papier et des cartes de visite dans la chambre, en lui recommandant de n'en rien dire.

Ciel! s'écria Hammerton, marchant d'un pas rapide à travers la pièce. Cette femme nous a encore joués.

Je ne sais pas ce que tout ça signifie, patron, mais j'ai pensé que ce n'était pas absolument clair et j'ai songé à venir vous en informer si vous étiez disposé à payer le tuyau.

Hammerton poussa les vingt souverains vers l'homme, à l'autre bout de la table.

Tenez, prenez; maintenant, dites moi, de quel côté cette femme s'est-elle dirigée après avoir quitté la maison; vous avez dû le remarquer?

Barton secoua la tête en ramassant les pièces avec dextérité.

Non, patron, je n'ai rien vu du tout; je l'ai suivie d'aussi près que je l'ai pu, mais elle monta en fiacre aussitôt sortie et je n'étais pas capable de la suivre à ce moment-là. J'aurais bien voulu la voir pourtant, car j'ai un compte à régler avec elle. Je ne sais pas ce qu'elle a pu faire dans la chambre de la malade, ou si elle était de ses amies; la vieille d'en bas m'a cependant conté qu'elle était déjà venue à plusieurs reprises dans le quartier demander des nouvelles de l'actrice,

et je parierais qu'il y a quelque chose là-dessous.

Vous avez raison, certainement, répondit Hammerton qui réfléchissait.

Je ne savais pas si ça vous serait utile de savoir ça, patron; mais étant passé, j'en ai couru la chance et il me semble que j'ai eu raison.

Oui, vraiment; le renseignement est très utile; je vous suis bien obligé. Je vous poserais encore une question: Savez-vous quelque chose de l'assassin de Greenleafhurst? Savez-vous qui est le complice de cette femme? Faites attention: je vous paierai largement ce que vous m'apprendrez.

Patron, dit l'homme sérieusement, je ne sais pas; sûr que je ne sais pas. Si je connaissais quelque chose, je ne laisserais pas passer l'occasion d'en tirer profit, vous pouvez y compter. Mais je n'avais jamais entendu parler de cette femme avant qu'elle ne soit venue me trouver pour l'histoire en question; elle avait un ami avec elle.

Oui, je le connais; je ne crois pas qu'il vaille grand-chose. Dans tous les cas, il serait encore plus difficile qu'elle à retrouver. Très bien, cela suffira pour le moment; rappelez-vous seulement que vous n'avez qu'à venir me demander ici à n'importe quelle date si vous avez d'autres nouvelles. Si vous voulez revenir, dans huit jours par exemple, de toute façon je ferai peut-être quelque chose pour vous. Je serai de retour à Londres.

C'est entendu, patron, je reviendrai. Je vous remercie bien; dans huit jours?

Hammerton fit signe que oui et ouvrit la porte pour lui faire comprendre qu'il était libre; l'homme saisissant l'invitation, s'en alla après un bref bonjour et le laissa seul.

Très agité, Hammerton continua à arpenter la salle pendant quelques minutes; alors, il lui vint une idée subite; il sortit rapidement, envoya chercher une voiture et, prenant son manteau et son chapeau, se fit conduire à Scotland-Yard.

XXII

A SCOTLAND-YARD

La voiture ayant stoppé dans Whitehall (le cocher ignorant sans doute dans quelle partie de Scotland-Yard il fallait aller), Hammerton paya la course et descendit rapidement pensant qu'il arriverait à pied en moins de temps qu'il n'en fallait pour donner au cocher les indications nécessaires. Il pénétra vivement dans le bureau, et, traversant deux ou trois salles de moindre importance, arriva à une dernière porte.

L'inspecteur Holker est-il là? demanda-t-il, hors d'haleine.

L'inspecteur était là. Il parut bientôt et serra cordialement la main d'Hammerton. Ils étaient devenus de vieux amis.

Avez-vous du nouveau? questionna-t-il, d'un air légèrement incrédule.

Il ne lui paraissait pas possible d'admettre, en effet, qu'en dehors des fonctionnaires de son service, un profane pût découvrir quelque chose d'important.

Oui, Puis-je vous parler en particulier pendant quelques minutes?

Certainement, dit Holker qui le conduisit dans un bureau intérieur à portes closes. Essayez-vous, je vous prie. C'est à propos de l'affaire de Greenleafhurst, je suppose.

Parfaitement, répondit Hammerton, acceptant le siège qu'on lui offrait tandis que l'inspecteur s'asseyait à la table. J'ai recueilli un renseignement qui pourra vous être utile.

Très obligé, assura M. Holker, d'un ton quelque peu protecteur, auquel Hammerton était maintenant accoutumé.

Je suis arrivé ce matin à Londres, averti qu'un individu voulait me voir confidentiellement. Pour être bref, cet homme affirme que l'actrice ou choriste morte dans le logement de Farrington road n'est pas Mrs Alliston.

Pas possible! répondit le policier qui la nouvelle commençait à intéresser. Voulez-vous avoir l'amabilité d'attendre un moment que je prenne quelques notes? Vous êtes vraiment fatigable, monsieur Hammerton.

Oh! j'ai eu ce renseignement tout à fait par hasard, avoua ce dernier en souriant.

J'y suis maintenant, continua M. Holker qui s'était assis à la table et avait pris une plume. Comment cet homme a-t-il eu vent de la chose?

Il logeait, paraît-il, dans la même maison. Il était au courant de l'état désespéré de la malheureuse actrice et savait naturellement quelle chambre elle habitait. La nuit de sa mort, il affirme avoir aperçu Mrs Alliston, qu'il connaissait très bien de vue, sortant de la chambre en question. Il essaya de la suivre, mais sitôt qu'elle fut dans la rue, elle prit une voiture qui l'emmena au galop.

M. Holker remercia son visiteur avec une gratitude évidente et griffonna rapidement quelques notes sur la feuille placée devant lui. Quand il eut fini, il releva la tête.

La conclusion, en somme, est que Mrs Alliston est encore vivante.

C'est bien cela. Mais c'est en même temps une preuve à peu près incontestable qu'elle a été mêlée à l'affaire. Elle espérait, en adoptant ce moyen, que nous serions amenés à renoncer à la poursuite.

C'est certainement une femme très habile, dit l'inspecteur d'un ton qui signifiait qu'il fallait presque posséder la science infuse pour lutter d'intelligence avec Scotland-Yard.

Vous m'excuserez, monsieur Holker, si je me risque à vous poser une question à mon tour. Vous ne tenez pas, je le sais, à faire des confidences à ceux qui sont le plus intéressés à la solution du mystère; cependant...

Mon cher monsieur Hammerton, je crois qu'on peut faire une exception en votre faveur, surtout après l'utile renseignement que vous venez de nous donner. Il jette une lumière nouvelle sur certains côtés de la question et semble indiquer que votre concours va bientôt nous être nécessaire. Je vous connais assez maintenant pour savoir qu'on peut vous confier un secret sans danger; il est, en outre, bien probable que, mieux renseigné sur nos démarches, vous pourrez employer plus efficacement votre activité et je suis à vos ordres. Quelle est votre question?

Merci de la confiance que vous voulez bien m'accorder, dit Hammerton en souriant. Je voudrais vous demander ce qui avait pu vous convaincre que sir John Lesterham de Greenleafhurst a trempé dans l'affaire. J'ai bien entendu parler des indices concernant les empreintes et le diamant, mais il me semble qu'il est facile de les écarter quand il s'agit d'un homme comme lui.

Eh bien! répondit Holker, se renversant sur son siège et joignant les mains par le bout des doigts, voici la chose. Je n'hésite pas à vous en faire la confidence, puisque nous allons être obligés d'avoir recours à vous de nouveau pour nous aider à retrouver Mrs Alliston. Quand je vous aurai mis au courant, peut-être pourrez-vous élucider les points qui, j'ai le regret de l'avouer, sont encore obscurs pour nous.

Vous pouvez compter que je m'y emploierai de mon mieux, affirma Hammerton, avec ardeur.

J'en suis sûr et je vous en remercie. Pour commencer, je puis vous dire que deux de mes agents sont partis tantôt pour Greenleafhurst avec un mandat d'amener au nom de sir John Lesterham. J'attends, d'un moment à l'autre, la nouvelle de son arrestation.

Ah! et pourquoi l'arrêter?

Je vais vous l'expliquer. Nous avons des raisons de croire que sir John, à l'insu de sa femme actuelle, avait précédemment épousé Mrs Alliston. En fait, pour lâcher toute la vérité, nous avons un témoin tout prêt à le prouver.

Ciel! s'exclama Hammerton avec surprise. Cela paraît à peine croyable; il doit y avoir une erreur quelque part.

M. Holker secoua la tête en souriant. Une semblable supposition paraissait l'amuser beaucoup.

Je ne pense pas, fit-il. Peu de temps après l'information insérée dans les journaux de la mort de Mrs Alliston, nous avons reçu la visite d'un pasteur, du comté d'Essex. Je ne veux pas m'attarder à des détails. Il est cité au procès, et cela vous suffira pour le présent. Ce monsieur est venu nous déclarer qu'il n'avait appris le crime de Greenleafhurst qu'en lisant la nouvelle de la mort de Mrs Alliston et qu'il venait mettre ce qu'il sa à notre disposition. (à suivre)

Grandes chances de gains: Différents prix de frs. 5000, 1000, 500, 100, etc., etc. Tirage fixé définitivement au 21 décembre 1908. Loterie d'argent de l'Eglise de N. D. de Lourdes à Ried-Mörel. Achetez vite les derniers billets. Pour 5 francs, payés d'avance, désormis 6 billets au lieu de 5! Les listes de tirage 0.20 cts. payable d'avance. P. Imhof, curé, Ried-Mörel, Ht. Valais.

Voulez-vous une bonne Montre? Ne gaspillez pas votre argent en achetant de la camelote aux colporteurs qui courent le pays. Deandez ma montre «Ancre» de précision. 11 à 21 rubis, réputée la meilleure pour agriculteurs, artisans. Prix-courant gratis. Pas de montre à vil prix, pas de Roskop, mais seulement des montres «ANCRES» de fer choix, garanties. Echanges d'anciennes montres. Pendules, réveils. Réparations de montres de toute provenance. Facilité de paiement pour personnes solvables. HORLOGERIE A. LAAGER, père Péry près Bienne

Etiquettes de vin en tous genres En vente à l'Imprimerie GESSLER Tous les Communiqués pour concerts, représentations, conférences, réunions, courses, etc., ne seront insérés dorénavant que s'ils sont accompagnés d'une Annonce

LACTINE A. PANCHAUD & Co VEVEY ALIMENT POUR VEAUX Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. Revient à trois centimes le litre. PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 60 KIL. PRIX: 0.65 LE KILOG. GALLINE ALIMENT de la BASSE-COUR augmente la ponte des poules, facilite l'engrais des volailles. Prix: 30 centimes le kilogram. En sacs de 50, 25 et 10 kg. A. PANCHAUD, fabricant à Vevey

KROPPGEIST best bewährtes Mittel gegen Kröpfe, dickgeschwollene Häuse m. ateri beschwerden verbunden, in Flaschen à fr. 2 — empfiehlt Apotheker Guhl Stein à Rh. A 11077

Dartres Eczemas GUÉRIS Le «Savon Thymol Grundmann» est sans aucun doute le remède le plus efficace contre les maladies de la peau. Par son usage, les dartres, éruptions de la peau, eczemas, etc., aux mains, à la tête, au visage, aux jambes, disparaissent complètement. Des maladies de la peau qu'on croyait incurables ont été radicalement guéries en peu de temps par l'emploi du Savon Thymol et de la crème Toilette Grundmann. Si aucun remède ne vous a guéri jusqu'ici, faites un dernier essai avec le «Savon Thymol» et la «Toilette Crème» Grundmann. Savon, un morceau 80 pf. 3 morceaux: 2,20 marks. Toilette-Crème 3 Marks. A la pharmacie GRUNDMANN, Berlin Friedrich-Strasse 207

LES MALADIES DE LA FEMME LA METRITE Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses accompagnées de migraines, maux de reins, douleurs dans le bas-ventre, celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, aux idées noires, doit prendre la METRITE. La femme atteinte de Métrite guérira sûrement sans opération en faisant usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury Le remède est infallible à la condition qu'il sera employé tout le temps nécessaire. La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit la Métrite sans opération parce qu'elle est composée de plantes spéciales, ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'Hygiène des Dames (à moitié l. fr. 25). La JOUVENCE est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers, pour prévenir et guérir les Tumeurs, Cancres, Fibromes, Mauvaises suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Vagites, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Névralgies, etc. Les vendeurs du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Étourdissements, etc. La JOUVENCE de l'Abbé Soury se trouve dans toutes les pharmacies, au prix de 3 fr. 50, les 3 boîtes le contre-prix 10 fr. 50 adresse l'Phie Mag. DUMONTIER, 1, pl. Cathédrale, Rouen (France) (Notice et renseignements confidentiels)

Plus de Goûtre! STRUMALINE SOUVERAIN contre le gros cou. Dépôts dans toutes les pharmacies. Succès garanti. Dépôt général: D. Grewar, Meiringen.

„PELLICULINE“ Pomme antipelluculaire Bergmann & Co., Zurich, pour les soins de la tête. Après quelques jours d'emploi, cette pomme fait disparaître les pellicules. — Succès garanti. — Non-abreuzes attestations. En vente chez J. Erne, M. Ebener, E. Farber, Chs. Gaunter, coiffeurs Sion.

Clausstrasse Wilh. Gräb Zurich 4 Trittlgasse Marchandise garantie et solide Catalogue illustré (contenant 400 articles) gratis et franco entre autre, articles recommandés: Soutiers forts p. ouvriers 7.80 Bottines à lacer, pour hommes, très fortes. 9.— Bottines élég., avec bouts, à lacer, pour hommes 9.40 Pantoufles pour dames. 2.— Bottines à lacer, très fortes, pour dames. 6.40 Bottines élégantes, avec bouts, à lacer, p. dames 7.20 Souliers pour fillettes et garçons. No. 26 à 29 4.20 No. 30 à 35 5.20 Envoi contre remboursement Echange franco Maison de toute confiance, fondée en 1880.

L'INDICATEUR industriel, agricole et commercial du VALAIS, pour 1908 - 1909 est en vente à l'Imprimerie GESSLER, à Sion et chez M.M. Mussler, libraire, Marschall M. Bibliothèque de la Gare, Mme. Vve. Boll, à Sion. M. Walter-Amacker libraire Sierre, et à la Bibliothèque catholique, St-Maurice Relié: frs. 3.75